

Premières Assises de la Fiducie Philanthropique

Grand succès pour les premières Assises de la Fiducie Philanthropique : 300 spécialistes du secteur étaient réunis mercredi 18 novembre au Centre de Conférences de l'Institut Pasteur pour assister à l'état des lieux et découvrir les perspectives d'un secteur en pleine évolution. Des tables rondes et des ateliers, animés par François de Witt et regroupant des experts du secteur, ont eu lieu toute la journée. Christine Lagarde, ministre de l'Économie, a également fait une intervention pour saluer le succès des fonds de dotation (112 fonds créés en huit mois).

La philanthropie d'aujourd'hui

Une étude du CerPhi : « *La philanthropie d'aujourd'hui, vue par ses acteurs : new-gen, newt-gen* » démontre l'émergence d'une nouvelle philanthropie qui vient redonner sa place à l'individu. Les nouveaux dispositifs disponibles en France génèrent en effet de nouvelles collaborations entre les instituts, les philanthropes et les gestionnaires de patrimoine et rencontrent l'attente et l'enthousiasme de nouveaux acteurs. La fiscalité philanthropique permet de concilier allègement fiscal et quête de sens.

La pertinence de chaque moyen dépend aussi de la situation fiscale et patrimoniale du philanthrope et de son approche personnelle. Les philanthropes peuvent être classés en quatre grandes familles : les mécènes traditionnels qui recherchent la sécurité et l'efficacité et qui privilégient la délégation ; les nouveaux fondateurs qui privilégient le faire par soi même ; les inventeurs qui recherchent la pertinence dans le choix de leurs projets et l'utilité sociale ; les professionnels qui ont mis au point de nouveaux modèles d'actions et peuvent entraîner avec eux d'autres mécènes dans leur aventure.

Loin de s'apparenter à la charité, la générosité est perçue comme un investissement avec un retour moral ou social sur investissement. La relation à l'argent des nouveaux philanthropes est plus décomplexée aujourd'hui qu'hier. Même parmi les héritiers, cette nouvelle approche est patente avec une volonté de moderniser les modes d'actions. Les nouveaux philanthropes viennent aussi à la philanthropie plus tôt que leurs aînés. Certains ne veulent plus transmettre tout leur patrimoine à leurs enfants. Le plus souvent, ils veulent les associer à leur projet considérant que cette aventure est aussi un moyen de transmettre un patrimoine immatériel. La génération des nouveaux philanthropes veut devenir acteur de son propre mécénat et s'impliquer de manière effective. Ils conçoivent leur action de mécène comme une action d'entrepreneur.

Les nouveaux outils : le fonds de dotation

Force est de reconnaître qu'il existe une grande effervescence de ce secteur alors même que la crise économique pèse encore sur les esprits. Il demeure très dynamique et actif, comme le démontre la création de nouveaux outils.

Le fonds de dotation mis en place depuis mars 2009 s'avère un succès réel avec 112 fonds créés en huit mois de fonctionnement ! Le Comité stratégique des fonds de dotation permet d'accompagner les créateurs de fonds de dotation dans l'exercice de cette liberté et émettre des recommandations.

Si la création des fonds de dotation a été mal acceptée à l'origine par les fondations et par les associations d'utilité publique qui pensaient que cette initiative allait conduire à leur disparition, très vite, les associations et les fondations se sont emparées de cet instrument. L'outil se veut d'ailleurs très simple en piochant dans différents régimes juridiques. Le fonds se crée comme une association, se finance comme une fondation et son régime fiscal est celui des organismes sans but lucratif.

Quelques chiffres

- 30 000 mécènes ont apporté 2,5 milliards d'euros à l'intérêt général en 2008. Ce ne sont pas que les très grandes entreprises qui se consacrent à ces activités. 73 % des entreprises mécènes sont des petites et moyennes entreprises dont le mécénat est devenu un outil de communication.

La sagesse a été de créer un outil souple qui n'a pas craint de s'inspirer des pratiques anglo-saxonnes. Les fonds de dotation participent à faire du mécénat un secteur économique à part entière.

- Il existe aujourd'hui 2 000 fondations en France, qui gèrent 10 milliards d'euros d'actifs et emploie 30 000 bénévoles.

La loi de modernisation de l'économie a instauré une nouvelle catégorie d'organismes sans but lucratif qui favorise la liberté et la gouvernance. Il va plus loin que certains modèles qui existent déjà à l'étranger en matière de mécénat. Il pourrait même devenir le véhicule du développement de nouveaux champs de la philanthropie comme l'aide aux personnes âgées et la défense des droits de l'homme.

Des mécènes toujours présents, malgré la crise

La crise financière a peu entamé la motivation des mécènes en France. Il faut y voir peut-être une certaine efficacité des dispositifs et la réussite d'une concertation entretenue avec les donateurs et les acteurs.

Des philanthropes décomplexés

Ces nouveaux dispositifs mettent aussi en lumière un changement de mentalité des Français dans leur relation avec l'argent. Certes, beaucoup de philanthropes souhaitent encore que leur générosité ne soit pas rendue publique, mais d'autres affirment haut et fort leur implication et attendent des retombées de leur investissement. Il faut aussi accueillir et encourager ces nouveaux philanthropes décomplexés.

La philanthropie est également différente du mécénat d'entreprise. Le mécénat attend un retour en termes d'image vis-à-vis du public. En revanche, la philanthropie des particuliers, si elle peut certes avoir une motivation intéressée, notamment du fait des incitations fiscales, demeure une initiative consentie à titre personnel. Par ailleurs, il convient de signaler que la philanthropie ne s'oriente plus uniquement vers un objectif purement social mais aussi vers l'économie solidaire ou vers l'entrepreneuriat social.

En France, de nombreuses personnes n'ont pas envie que l'on parle de leurs actions généreuses. Cette tradition française semble à certains intrinsèquement mauvaise : il faut croire à la vertu de l'exemple. Aussi des récompenses de prix ou encore des conférences sur cette thématique permettent de mener des actions de lobbying en faveur de la philanthropie afin de faire bouger les lignes, d'échanger les meilleures pratiques et de jouer l'effet de réseau.

La transparence, vertu essentielle

Pour les nouveaux philanthropes, l'évaluation des projets est primordiale. Ils veulent obtenir des informations précises sur les valeurs de la structure dans laquelle ils investiront et attendent qu'une évaluation de son action soit faite.

Certains mettent un bémol à cette transparence. Les scandales ont entaché plusieurs structures. Par ailleurs, un notaire n'a aucun moyen de contrôler la transparence des comptes des associations et des fondations pour rassurer son client sur la transparence du fonctionnement du bénéficiaire.

La création du Comité de la Charte apparaît comme un signe d'une volonté de transparence. De même, les scandales qui ont émaillé l'actualité ont permis aussi à ces associations de se professionnaliser, de prouver au quotidien la pertinence de leur action, de prouver leur éthique et leur déontologie. Il ne faut donc pas faire d'amalgame entre l'ensemble des fondations et associations en France, et les quelques-unes qui ont été au cœur de scandales.

Une proposition de loi a par ailleurs été déposée au Sénat en octobre 2009 pour renforcer la confiance des donateurs et améliorer l'efficacité du contrôle de la Cour des comptes en organisant une meilleure diffusion de l'information et en sanctionnant fiscalement les structures qui ne passeraient pas les contrôles de manière satisfaisante.